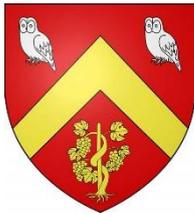


FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250415-ccas-2025-07-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Publié le 16 avril 2025

Délibération du CCAS du 15 avril 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 5

Pouvoir : 3

Votants : 8

Date de Convocation du CCAS :

9 avril 2025

Présents : Diogène BATALLA, Etienne DUVAL, Michèle GUIDO, Nathalie MAZUYER et Caroline MIRANDA.

Excusés : Isabelle BONNET (pouvoir Diogène BATALLA), Carine GRANDJEAN (pouvoir Etienne DUVAL), Elvine LEON et Sophie VERCHERE (pouvoir Caroline MIRANDA).

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

2025-07 Délibération relative au vote des subventions aux associations en 2025

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS présente le tableau récapitulatif des demandes de subvention pour chaque association en 2025.

Subventions CCAS	2024	2025
AAPHTV	500,00 €	500,00 €
AFATIM	250,00 €	250,00 €
APHRA	500,00 €	500,00 €
Chaudron du Cœur	500,00 €	500,00 €
ISAHE	250,00 €	250,00 €
MJC - atelier senior	1 000,00 €	1 000,00 €
MJC - youpitralalight	- €	2 000,00 €
Restau du Cœur	500,00 €	500,00 €
Secours catholique	500,00 €	500,00 €
Secours populaire	500,00 €	500,00 €
Solidarité partage	500,00 €	- €
autre (à définir)	- €	1 500,00 €
	5 000,00 €	8 000,00 €

Solidarités Partage a souhaité reverser une partie de son excédent de trésorerie aux budgets des CCAS, au prorata du nombre d'habitants, soit un don de de 3 554,81 €.

Par ailleurs, l'association a demandé qu'aucune subvention ne leur soit versée en 2025.

Il reste une enveloppe non attribuée à ce jour. Des demandes supplémentaires pourront ainsi être traitées ultérieurement.

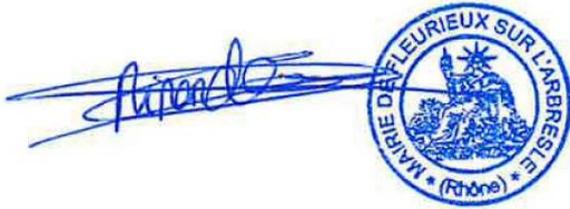
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les demandes de subvention des associations ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** aux associations en 2025 les subventions proposées dans le tableau ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au chapitre 65 au budget 2025 du CCAS.

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA



La secrétaire de séance,
Michèle GUIDO

